

aussi vrai qu'il est très en état de s'en acquitter avec distinction et par les sentimens que je lui connois et par les lumieres et l'experience qu'il s'est acquises depuis dix années qu'il a presque été entièrement occupé des affaires du Gouvernement il seroit fort à désirer que vous voulussiez régler ses fonctions de façon qu'elles ne puissent être susceptibles d'aucune difficulté ni contrariété quoiqu'il ait beaucoup de mérite et de zele, je vous supplie Monseigneur de vouloir bien ne considerer que moi-même dans la demande que j'ai l'honneur de vous faire j'y serai extrêmement sensible j'ajoute que je suis si certain de la probité dudit S. Saint-Sauveur que je vous reponds de la fidélité de son administration. Sa bonne conduite lui a aquis ma confiance et je pourrai m'en rapporter aux comptes qu'il me rendra de toutes choses et aux operations dont je le chargerai plus que je ne pourrois le faire à toute autre personne, se sera une grâce que vous m'accorderés et que je me crois fondé à vous demander en considération des anciens services dudit S. Saint-Sauveur et de ceux qu'il est en état de rendre, il est fixé dans cette Colonie et tout l'engagera à s'y attacher s'il peut y être placé aussi convenablement que je le désire." (1)

Mais la Nouvelle-France était déjà presque toute au pouvoir des Anglais et le ministre se contenta de répondre à M. de Vaudreuil, le 26 janvier 1760, qu'il se souviendrait à l'occasion des bons témoignages qu'il rendait au sieur de Saint-Sauveur.

On sait qu'après la perte de la Nouvelle-France, les auteurs des "monopoles, abus, vexations et prévarications commis au Canada" furent arrêtés et jetés à la Bastille. Une commission présidée par M. de Sartine et composée de vingt-sept juges au Châtelet, fut chargée de juger les cinquante-cinq accusés. L'instruction dura quinze mois.

Le jugement fut rendu le 10 décembre 1763. M. de Saint-Sauveur avait cru plus prudent de ne pas retourner en France. La Cour décréta qu'il serait plus amplement informé contre lui.

Lorsque M. de Saint-Sauveur vit que ceux qui avaient prévarié s'en tiraient après tout à assez bon marché, il se décida à aller jouir de ses rentes en France. Il partit à l'automne de 1764. Nous le voyons à Quebec le 31 octobre 1764, préparant son départ. Il dut s'embarquer dans les premiers jours de novembre 1764.

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 104.